



Fédération Algérienne de Foot Ball
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA



Bulletin Officiel n° 02 du 25.10.2015
Bureau de Ligue

president@lfw-blida.dz
sg-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 15.10.2015

Etaient Présents :

Mr. FERGANI	Adel Hafid	Président
Mr. SLIFI	Youssef Islam	Secrétaire
Mr. ZIDANE	Feth Allah	
Mr. LARICHE	Abdellah	
Mr. RADJI	Mohamed	
Mr. KACIMI	Omar	
Mr. OUMERT	Mourad	
Mr. SALHI	Djamel	
Dr. KERBOUCHE	Abdelouahab	

Absent Excusé:

Mr. DEGHRAR	Djillali.
Mr. SALHI	Rachid
Mr. BELLIL	Abderezak

Séance ouverte à 14h20 par Monsieur FERGANI Abdel'Hafid, Président de la LFW Blida qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1 - LECTURE DU COURRIER ARRIVEE.
- 2 - LECTURE DU COURRIER DEPART.
- 3 - PREPARATIFS DE LA NOUVELLE SAISON « 2015/2016 ».
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

✓ **Courrier de la F.A.F :**

- Néant.

✓ **Courrier de la C.O.C.A :**

- Néant.

Courrier de la L.F.F :

- Néant.

✓ **Courrier de la L.F.P :**

- Néant.

✓ **Courrier de la L.N.F.A :**

- Néant.

✓ **Courrier L.I.R.F :**

- Néant.

✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**

- A/S de la désignation des rencontres « **S.C.M.Blida – C.R.B.Tipaza** » en « Seniors » prévues le 27.10.2015 au stade de **Blida Brakni. Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de l'annulation des rencontres « **C.R.Zaouïa – C.R.B.Béni Tamou** » en « Jeunes », prévues le 24.10.2015 au stade de **Oued El Alleug. Pris note et transmis à la DOC.**

Bulletin Officiel n° 02 du 25.10.2015

- A/S de la désignation de la rencontre « **C.R.Zaouïa – W.R.N.Ain Oussera** » en « Seniors », prévue le 23.10.2015 au stade de **Meftah**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la désignation de La rencontre « **H.B.Guerrouaou – N.R.B.Messaad** » en « Seniors », prévue le 24.10.2015 au stade de **Amroussa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la désignation de La rencontre « **N.C.B.El Affroun – I.B.Mouzaïa** » en « Seniors », prévue le 17.10.2015 au stade d'**El Affroun**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la désignation de la rencontre « **I.R.B.Bougara – M.C.Khemis** » en « Seniors », prévue le 17.10.2015 au stade de l'**Arbaa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- ✓ **Courrier de la WILAYA – D.J.S :**
 - A/S de la Réunion de la commission de prévention et sécurité, relative aux matchs de championnat de ligue Professionnelle : « **R.C.Arbaa – U.S.M.Alger** » et « **R.C.Arbaa – D.R.B.Tadjanet** » **Noté.**
- ✓ **Courrier Clubs :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier Divers :**
 - Néant.

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr le **Chef Cabinet De La Wilaya De Blida**, relative à la Rencontres à hauts risques pour la journée du 24.10.2015.
- Lettre transmise à Mr le **Chef Cabinet De La Wilaya De Blida**, relative à la Rencontres à hauts risques pour la journée du 27.10.2015.
- Lettre transmise à Mr le **Chef De La Daïra D'Ouled Yaïch**, relative à la Rencontres à hauts risques pour les journées du 23 et 24.10.2015.
- Lettre transmise à Mr le **Chef De La Daïra De Mouzaïa**, relative à la Rencontres à hauts risques pour les journées du 23 et 24.10.2015.
- Lettre transmise à Mr le **Chef De La Daïra De Bouinen**, relative à la Rencontres à hauts risques pour les journées du 23 et 24.10.2015.
- Lettre transmise à Mr le **Chef De La Daïra De Blida**, relative à la Rencontres à hauts risques pour les journées du 23 et 24.10.2015.
- Lettre transmise à Mr le **D.J.S de Blida**, relative aux droits d'engagement des associations sportives 2015/2016.

Préparatifs de la saison 2015/2016

- ✓ Etablissement du calendrier du championnat de la Division « Pré-Honneur ».
- ✓ Compte rendu de la commission d'homologation des stades :

L'Ordre du jour étant épuisé, Le Président de la Ligue remercie les membres pour leur participation, et la séance fut levée à 17 h 00mn.

LE PRESIDENT DE LIGUE
Mr. FERGANI ABDELHAFID

LE SECRETAIRE GENERAL
Mr. SLIFI YUCEF ISLEM

Bulletin Officiel n° 02 du 25.10.2015
Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.org et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

AUDIENCES

Il est porté à la connaissance des clubs que toute demande d'audience au Bureau de Ligue devra être expressément motivée et déposée huit (08) jours avant la date de la réunion. Par ailleurs, seul le Président du CSA ou un membre élu de l'exécutif dûment mandaté pour représenter le club sera reçu en audience par le Bureau de Ligue.

N° DE FAX ET E-MAIL CLUBS

En prévision du début du championnat et pour permettre une diffusion rapide et efficace de l'information entre la Ligue et les clubs, il est demandé aux Présidents de CSA de nous communiquer obligatoirement leur N° de fax et E-mail dans les plus brefs délais.

ENVOI DES CORRESPONDANCES A LA LIGUE

Il est porté à la connaissance des clubs que le courrier destiné à la Ligue doit répondre aux normes administratives consacrées soit :

- Format : 21 x 27 ou 21 x 31,
- Dénomination du club (Entête),
- Adresse,
- Numéros téléphone, fax, et E-mail.
- Cachet humide du club,
- Qualité et nom du signataire.

Toute correspondance qui ne sera pas libellée sur papier à en tête du club et signée par le Président de CSA, ou le secrétaire général de CSA ne sera pas prise en considération.

Aucune rencontre ne se déroulera le Vendredi de 12h45 à 14h00 afin de permettre aux joueurs et dirigeants d'accomplir leur devoir religieux (SALAT EL-DJOUOUAA)

NOTE DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Les clubs sont informés que leur engagement est subordonné à l'apurement total de leurs créances. Le règlement peut se faire par :

- Chèque certifié libellé au nom de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida.
- Versement au nom du club au compte BADR
N° 003004262006717200085 – Agence 426 – Place 1^{er} Novembre (Place Ettout).

PREPARATION DES TERRAINS

Il est porté à la connaissance des clubs qu'une fois les désignations parues sur le Bulletin Officiel de la Ligue, ou sur rectificatifs, les clubs recevant (domiciliés ou non) doivent obligatoirement se rapprocher 48 heures avant la date de la rencontre auprès des responsables des infrastructures sportives sur lesquelles ils sont désignés pour s'assurer des préparatifs de la rencontre (Service d'ordre, protection civile, traçage, pose des filets, etc.....). Les frais inhérents seront supportés par le club recevant.

Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu pour un quelconque motif, le club recevant aura match perdu par pénalité.

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Les travaux du Bureau de Ligue des différentes commissions ou autres structures feront l'objet de publication.

- Jeudi Soir au site Internet de la Ligue.
- Dimanche au Bulletin Officiel de la ligue.

Note aux Clubs et aux Arbitres

Il est porté à la Connaissance des Clubs et arbitres que le nombre de dirigeants admis sur la main courante à l'occasion des rencontres de jeunes (Juniors – Cadets et Minimes) est fixé à 3 personnes.

L'entraîneur, le secrétaire et le soigneur.

La responsabilité du club recevant est engagée.

EXTRAITS DU REGLEMENT DE CHAMPIONNAT DE FOOTBALL AMATEUR 2015

Article 23 : Contrat d'assurance

1. Assurance du club :

Le club sportif amateur est tenu de souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civil vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonction au sien du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne sauraient être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

2. Assurance des stades :

Les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés pour les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants. Une attestation d'assurance doit être jointe au dossier d'homologation du stade.

3. Vérification d'assurance :

Le club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance de tous ses membres (joueurs, dirigeants et tout autre licencié du club) ainsi que celle du stade de domiciliation.

Article 20 : Information d'une décision

Le club doit obligatoirement s'informer des décisions prises par la ligue ou la F.A.F et publiées dans les bulletins officiels et/ou sur leurs sites Internet.

58 : Equipement

1. Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement et conformément à la loi IV de l'International Board.
2. Quinze jours avant le début du championnat, les clubs doivent communiquer à la ligue les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.
3. Avant le début de chaque saison sportive, la ligue publie sur son bulletin officiel la liste des couleurs des équipements des clubs.

Bulletin Officiel n° 02 du 25.10.2015
Direction Technique de Wilaya
dtw-lfwb@lfw-blida.org

NOTE AUX ENTRAINEURS STAGIAIRES
"F.A.F 1" et "F.A.F 2"

*Les candidats ayant participé aux premières sessions des stages de formation d'entraîneur « F.A.F 1 » et « F.A.F 2 », sont informés que les **deuxièmes sessions** sont programmées comme suit :*

- **Du 22 au 29 Novembre 2015** pour les stagiaires « **F.A.F 1** ».
- **Du 03 au 10 Janvier 2015** pour les stagiaires « **F.A.F 2** ».
 - Il est à noter que le paiement des frais de stage sera effectué par :
Versement au nom du stagiaire au compte BADR :
N° 003004262006717200085 – Agence 426 – Place 1^{er} Novembre
(Place Ettout).

*Les candidats intéressés par le stage de formation d'entraîneur « F.A.F 1 » qui aura lieu au mois de **JANVIER 2016**, sont priés de se rapprocher du secrétariat de la Ligue munis des pièces suivantes :*

- Une demande manuscrite (avec adresse et N° de téléphone)
- 03 photos d'identité.
- 01 Certificat de scolarité. (1^{ère} A.S et plus)
- 01 extrait de naissance.
- 02 certificats médicaux (Médecine générale + Phtysio).
- 01 attestation de pratique de sport ou bien licence sportive.

Le D.T.W
Mr. ZIDANE FATHALLAH

Bulletin Officiel n° 02 du 25.10.2015
Direction d'Organisation des Compétitions
doc-lfwb@lfw-blida.org

Séance du 18.10.2015

Etaient Présents :

Mr. RADJI Mohamed. Président.
Mr. ZEKRI Boualem Membre.
Mr. CHARFI Rabah Membre.

Ordre du jour :

- 1. COURRIER ARRIVEE.**
- 2. DESIGNATIONS.**
- 3. TRAITEMENT DES AFFAIRES.**

1 - COURRIER ARRIVEE :

- ✓ A/S de la désignation des rencontres « **S.C.M.Blida - C.R.B.Tipaza** » en « Seniors » prévues le 27.10.2015 au stade de **Blida Brakni. Pris note.**
- ✓ A/S de la désignation des rencontres « **C.R.Zaouia - C.R.B.Béni Tamou** » en « Jeunes », prévues le 24.10.2015 au stade de **Oued El Alleug** sont annulées. **Pris note.**
- ✓ A/S de la désignation de la rencontre « **C.R.Zaouïa - W.R.N.Ain Oussera** » en « Seniors », prévue le 23.10.2015 au stade de **Meftah. Pris note.**
- ✓ A/S de la désignation de La rencontre « **H.B.Guerrouaou - N.R.B.Messaad** » en « Seniors », prévue le 24.10.2015 au stade de **Soumaa. Pris note.**
- ✓ A/S de la désignation de La rencontre « **N.C.B.El Affroun - I.B.Mouzaïa** » en « Seniors », prévue le 17.10.2015 au stade de **El Affroun. Pris note.**
- ✓ A/S de la désignation des rencontres « **I.R.B.Bougara - M.C.Khemis** » en « Seniors », prévues le 17.10.2015 au stade de **Arbaa. Pris note.**

2 - DESIGNATION:

- ✓ Désignation de la 1ère Journée de championnat « Honneur » - seniors.

3 - TRAITEMENT DES AFFAIRES :

- ✓ Néant.

LE PRESIDENT

Mr. RADJI MOHAMED

LE SECRETAIRE

Mr. ZEKRI BOUALEM

PREPARATION DES TERRAINS

RAPPEL

Il est porté à la connaissance des clubs qu'une fois les désignations parues sur le Bulletin Officiel de la Ligue, ou sur rectificatifs, les clubs recevant (domiciliés ou non) doivent obligatoirement se rapprocher 48 heures avant la date de la rencontre auprès des responsables des infrastructures sportives sur lesquelles ils sont désignés pour s'assurer des préparatifs de la rencontre (Service d'ordre, protection civile, traçage, pose des filets, etc.....). Les frais inhérents seront supportés par le club recevant.

Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu pour un quelconque motif, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Bulletin Officiel n° 02 du 25.10.2015
Désignation

2^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
AMROUSSA	C.R.Amroussa – I.R.B.Chiffa	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00
//	I.R.B.Ouled Chebel – U.S.O.Mouzaïa	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00
//	I.R.E.Bouinen – C.B.Béni Mered	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00
//	A.S.E.Chiffa – M.C.Bou Arfa	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00
//	I.R.B.Soumaa – M.C.B.Oued El Alleug	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00
//	U.S.M.Aïn Aïcha – W.M.Boufarik	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00
//	C.S.Chebli – M.C.Glacière	VENDREDI 30 OCTOBRE 2015	Seniors	15H00

IMPORTANT : LES CLUBS DONT LES TERRAINS NE SONT PAS MENTIONNES DOIVENT COMMUNIQUER LA DOMICILIATION DE LEUR RENCONTRE : AVANT LE MARDI 27 OCTOBRE 2015.

La publication de la désignation ne vaut pas acte d'engagement du club qui ne se conforme pas aux dispositions des articles 06 et 07 du Règlement des Championnats de Football Amateur – Editon 2015

Médecin et Ambulance

Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football. Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré- honneur.